CRÉER L'HIVER AU QUARTIER DES SPECTACLES CONCOURS DE MISE EN VALEUR ET D'ANIMATION DES ESPACES PUBLICS

RAPPORT DU JURY À L'ÉTAPE 2

Préparé par : Véronique Rioux, designer industriel, conseillère professionnelle 26 septembre 2011

1. DATE DE RÉUNION DU JURY

19 et 20 septembre 2011.

2. COMPOSITION DU JURY

Tous les membres du jury sont présents à la réunion. Ce sont les mêmes qu'à l'étape 1. Le jury comprend sept membres et est composé des personnes suivantes:

- Pierre Fortin, directeur général, Partenariat du Quartier des spectacles
- Pascal Lefebvre, directeur de la programmation, Partenariat du Quartier des spectacles
- Réal Lestage, urbaniste et associé, Agence Daoust Lestage inc.
- Alain Lortie, concepteur d'éclairage, Lortie Design Lumière inc.
- Melissa Mongiat, designer, Andraos & Mongiat
- Céline Poisson, designer industriel, professeur et directrice du DESS en design d'événements, École de design de l'UQAM
- Annie Ypperciel, architecte paysagiste, Direction des grands parcs et du verdissement Division de la gestion stratégique recherche et développement, Ville de Montréal

Une personne assiste aux travaux du jury à titre d'observatrice :

Béatrice Carabin, Bureau du design de la Ville de Montréal

3. FONCTIONNEMENT DU JURY ET CONFORMITÉ DES PRESTATIONS

Les membres du jury ont reçu par courriel les prestations des finalistes (sauf l'animation 3D) une semaine avant la tenue du jury.

La conseillère professionnelle présente le mode de fonctionnement du jury et les critères d'évaluation de la phase 2. Elle mentionne que les 9 prestations déposées sont admissibles et conformes au Règlement.

La présidente du jury est Céline Poisson.

4. COMITÉ TECHNIQUE

Le jury a reçu par courriel le rapport du comité technique une semaine avant la tenue du jury. Avant les auditions des finalistes, un représentant du comité technique, Marc Randoll, directeur adjoint aux opérations et aux productions, Partenariat du Quartier des spectacles, vient présenter le rapport aux membres du jury. Le jury pose des questions.

Le rapport du comité technique pour chacune des prestations est disponible.

5. AUDITIONS DES FINALISTES

Les 9 auditions ont lieu les 19 et 20 septembre, dans l'ordre suivant, lequel a été déterminé par tirage au sort.

Lundi 19 septembre :

Place des Festivals :

9h20 à 10h00:

111TV - Tania Delage et Victor Hugo Morales Collins mis en œuvre par Duncan Swain, en collaboration avec Lux Populi et Jacques Desbois

10h20 à 11h00 :

001AA - Jean Beaudoin + Erick Villeneuve produit par Multimédia Novalux

11h20 à 12h00 :

019BV - Pelletier de Fontenay produit par 1976 en collaboration avec Baillat Cardell & Fils

Place Émilie-Gamelin :

13h00 à 13h40 :

001AA - Jean Beaudoin + Erick Villeneuve produit par Multimédia Novalux

14h00 à 14h40 :

538XY - Atomic³ - Félix Dagenais, Louis-Xavier Gagnon-Lebrun, Éric Gautron produit par Michel Granger

15h00 à 15h40 :

175PM - Playmind - Emmanuel Sévigny, Monik Paskal Potvin, Amélie Bilodeau

Mardi 20 septembre :

Métro Saint-Laurent :

9h00 à 9h40 :

369NY - Atelier FMR (Fais-moi rêver) - Louis-Alexandre Gagnon et Gwendal Creurer produit par Playmind (Emmanuel Sévigny et Monik Paskal Potvin)

10h00 à 10h40 :

286CA - Cube Architecture - Valérie Beaudin, Gabrielle Gauthier, David Lavoie, Marjolaine Plasse, Sophie Vanasse produit par Infravert

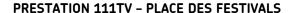
11h00 à 11h40 :

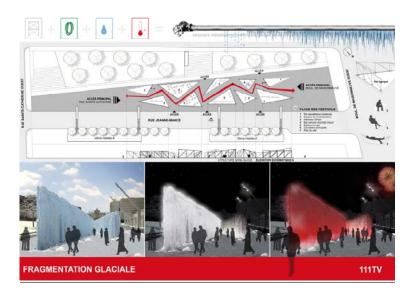
999CC - Amandine Guillard, Anik Poirier, Albane Guy, TagTeam Studio produit par Impact Production

6. ÉVALUATION DES PRESTATIONS

Lorsque le temps le permet, le jury discute de la prestation concernée suite à l'audition du finaliste. La suite des délibérations se poursuit les 19 et 20 septembre après les auditions.

Le jury discute d'abord de la prestation 111TV.





Le jury souligne que c'est la seule prestation qui s'inscrit complètement dans la thématique de l'hiver et qui colle parfaitement à l'idée de « créer l'hiver ». L'hiver comme créateur, comme collaborateur indispensable pour faire naître l'installation. Les membres du jury notent également que le langage architectural de l'installation est intéressant et que la proposition a évolué de façon convaincante en regard des contraintes de maintien au sol soulevées en phase 1.

Le jury se questionne de nouveau sur le caractère évolutif du concept. L'installation, sans glace, demeure beaucoup moins intéressante visuellement. Sans dispositif de réfrigération, le succès de l'installation est tributaire des conditions météorologiques. Le risque est grand, particulièrement pour une installation sur le site de la place des Festivals.

Le jury prend également en compte les commentaires du comité technique à l'effet qu'il est possible de réaliser un tel projet mais que les efforts et les dépenses en recherche et développement (recherche de précédents, prototypage, validation, etc.) doivent être substantiels. Or, le budget présenté par l'équipe reflète peu la R&D nécessaire à la mise en œuvre d'un projet efficace et sécuritaire. Le jury constate que l'équipe s'est bonifiée suite à l'étape 1 en intégrant un spécialiste des structures de glace mais son apport au projet, en regard des heures allouées au budget, semble minime.

Le jury aurait aimé voir se réaliser un projet de cette nature au Quartier des spectacles. Toutefois, l'équipe n'a pas convaincu les membres du jury de la faisabilité de son projet. Des doutes importants sur la fonctionnalité (la formation de la glace, le contrôle de l'eau), sur la sécurité et sur la gestion des imprévues demeurent. Trop d'incertitudes persistent et le projet n'est pas retenu par le jury.

Le jury discute des 2 autres projets de la place des Festivals. Le choix du lauréat s'effectue entre ces deux prestations.

PRESTATION 019BV - PLACE DES FESTIVALS



Le jury souligne une fois de plus la grande portée de l'installation et son impact visuel considérable dans l'espace. Le geste est minimaliste et la sobriété du concept plaît beaucoup aux membres du jury. En réponse aux commentaires du jury à la phase 1, l'équipe démontre la faisabilité technique de son concept. Elle a réduit la dimension en hauteur des toiles afin de diminuer le poids et la résistance au vent pour rendre possible l'accrochage sur les mégastructures. Plusieurs vérifications techniques apportent des réponses assez satisfaisantes aux jurés.

Le jury discute toutefois plus longuement du résultat visuel et esthétique final de l'installation. Le rendu présenté sur la planche et dans la vidéo démontre 3 toiles tendues qui communiquent une grande rigidité. Or, l'équipe précise qu'il n'est pas possible d'exercer une telle tension sur les mégastructures et que les toiles seront légèrement affaissées. Bien qu'on puisse présumer que l'effet des toiles qui oscillent au gré des vents puisse être intéressant, l'équipe n'a pas su convaincre le jury, ni de façon visuelle ou explicative, que le résultat serait convainquant.

Au même titre que les membres du comité technique, le jury a jugé insuffisants le nombre et la force des projecteurs employés. Des raisons budgétaires semblent avoir contraint l'équipe à limiter le budget de projection. Or, la force du concept réside entre autres dans l'impact de ces grandes toiles éclairées le soir.

Bien que ce projet soit distinctif et amène une nouvelle dimension à la place des Festivals, le projet ne convainc pas le jury qu'il puisse être aussi percutant que le montrent les images de synthèse. Pour cette raison, et en comparaison avec la prestation 001AA, le jury ne recommande pas de poursuivre avec ce projet.

PRESTATION 001AA - PLACE DES FESTIVALS - PROJET LAURÉAT



L'installation plaît au jury de par sa grande portée, son impact visuel considérable dans l'espace et son caractère poétique. L'installation rend tout à fait justice à l'échelle de la place des Festivals. Le jury souligne l'effet grandiose de ce nuage de givre obtenu avec peu de moyens. Le toit colossal ainsi créé sur la place et les ombres portées au sol ajoutent une nouvelle dimension à l'expérience.

Les techniques de fabrication, très artisanales, et la nature éco-responsable du projet, apportent de la profondeur au concept et sont d'autant plus pertinentes pour une installation éphémère, La stratégie d'interactivité est plutôt simple et apporte peu d'éléments de surprise en soi mais s'avère toutefois efficace.

Au niveau technique, l'équipe démontre la faisabilité de son concept et répond bien aux divers questionnements du comité technique et du jury. Le plan d'urgence prévu par l'équipe en cas de pluie verglaçante abondante rassure le jury. De plus, l'équipe a révisé rapidement le mode d'ancrage du filet sur le Musée d'art contemporain suite aux réserves émises par le comité technique. Des validations faites par l'équipe ont permis de démontrer qu'un ancrage simple sur les mégastructures est envisageable. L'équipe convainc donc le jury quant à la faisabilité de son concept tant sur le plan technique qu'au plan de la sécurité des usagers.

Le jury trouve hautement pertinent le fait de doter le Quartier des spectacles d'une installation alimentée par une énergie entièrement renouvelable. Il émet toutefois des réserves sur l'autonomie des lanternes et sur la capacité de chargement des piles qui dépendent des heures d'ensoleillement disponibles pendant la journée. Le jury discute de la possibilité d'un éventuel problème d'alimentation mais croit que le risque est acceptable et facilement justifiable en regard de la qualité artistique et environnementale du projet.

Recommandations du jury pour la suite du projet

 Le jury questionne la pertinence de faire intervenir une marionnette géante le soir du 31 décembre. Il recommande d'éliminer cette partie événementielle qu'il juge superflue afin d'allouer davantage de budget pour l'ingénierie et les imprévus. Le jury discute de la prestation 175PM.

PRESTATION 175PM - PLACE ÉMILIE-GAMELIN



Les membres du jury apprécient l'installation pour sa simplicité tant sur le plan visuel, fonctionnel et ergonomique. Le travail de projection géométrique est graphiquement intéressant et le concept d'interactivité est intuitif, universel et à la portée de tous. Le jury souligne la trouvaille et l'intégration du principe de la surface réactive sonore et visuelle de la matrice. L'interaction est directe et à l'échelle de l'usager.

Les enjeux techniques sont bien maîtrisés par l'équipe. Du point de vue de l'installation des éléments, les terrasses règlent les problèmes d'ancrage et facilitent la gestion du filage.

Le jury note cependant que le concept propose une expérience uniquement liée aux projections et exploite peu les possibilités qu'offre le site. Le jury souligne également la faible composante diurne du projet et questionne, par conséquent, l'attractivité de l'installation de jour. Les membres du jury font également mention de la faible intégration du concept, à la fois dans son milieu environnant, et en lien avec la saison hivernale.

Le concept est davantage axé sur la technologie et le propos semble manquer quelque peu de profondeur. Le projet n'est donc pas retenu par le jury.

Le jury discute des 2 autres projets de la place Émilie-Gamelin. Le choix du lauréat s'effectue entre ces deux prestations.

PRESTATION 843NX - PLACE ÉMILIE-GAMELIN



Les membres du jury soulignent la richesse de l'installation en termes de contenu et son caractère poétique. L'apport culturel, voire éducationnel du concept, plaît beaucoup au jury. La maison de l'écrivain crée une présence forte de soir et, à proximité de la grande bibliothèque, cet écrivain virtuel prend tout son sens. Le concept offre d'éventuelles possibilités quant à l'arrimage de son contenu avec d'autres événements.

Bien que le projet présente indéniablement de grandes qualités esthétiques à la tombée de la nuit, le jury souligne que la composante diurne du projet est plutôt faible et décevante. Malgré le fait que l'équipe ait intégré des éléments d'ombres portées, le jury se questionne sur l'aspect un peu terne de la grande toile blanche du cube inanimée pendant le jour.

Le jury discute longuement de la composante interactive du projet. L'équipe semble avoir voulu créer de multiples possibilités d'intervention pour les usagers. Or, le jury souligne que l'expérience interactive s'avère trop complexe et non intuitive pour les passants qui auront de la difficulté à saisir de quelle manière ils interviendront sur l'installation. Cette technologie « multicouches » vient diminuer inutilement le propos du concept. Bien que ce projet soit distinctif et de qualité, le jury ne recommande donc pas de poursuivre avec le projet.

PRESTATION 538XY - PLACE ÉMILIE-GAMELIN - PROJET LAURÉAT



L'installation charme le jury puisqu'elle vient complètement changer l'esprit de la place par des effets de couleurs saisissants à l'échelle de l'usager. À l'instar des autres concepts, le projet se démarque particulièrement pour sa présence très forte de jour. Cette tâche de couleurs éclatantes au centre-ville apporte de la chaleur dans la grisaille de l'hiver.

L'installation se module et évolue au rythme des éléments de la nature. Le soleil, la neige ou la pluie verglaçante apporteront une autre dimension à l'installation.

Le concept d'éclatement et de déconstruction est fort et fait écho à l'œuvre de Melvin Charney. L'idée de déconstruire les façades des édifices par l'interactivité plaît au jury, d'autant plus que l'équipe a bien intégré les contraintes et les limitations techniques de la projection architecturale sur ces édifices.

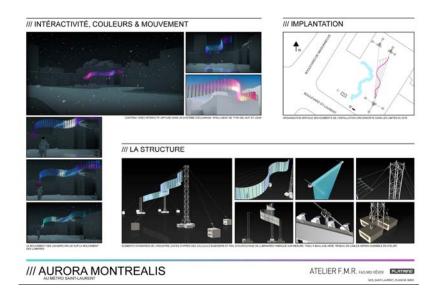
Les ancrages et les supports des panneaux de verre sont simples, bien résolus techniquement et présentent beaucoup de finesse dans les détails. Pour toutes ces raisons, le jury désigne le projet comme lauréat.

Recommandations du jury pour la suite du projet

- Le jury recommande à l'équipe de pousser davantage l'idée de la déconstruction et de l'éclatement. Il questionne l'orthogonalité de l'installation et souhaiterait voir le labyrinthe de verre mieux ancré avec les éléments de la place et avec l'œuvre de Melvin Charney.
- Le jury recommande une plus grande cohérence dans le concept global et un meilleur fil conducteur entre l'élégance des panneaux de verre et les cubes ludiques du concept d'interactivité.

Le jury discute de la prestation 369NY.

PRESTATION 369NY - ABORDS DU MÉTRO SAINT-LAURENT



Le jury apprécie la stratégie d'interactivité simple mais efficace de l'installation. Il souligne le maillage artistique intéressant entre le tissu et les tubes lumineux. L'idée de créer une aurore boréale à Montréal plaît au jury.

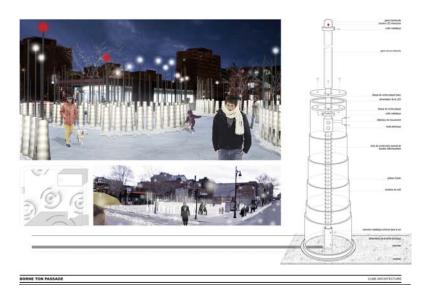
Les membres du jury soulignent également que les enjeux structuraux de l'installation semblent bien résolus au niveau technique. Les détails d'ancrage et d'accrochage sont fins et semblent avoir été bien étudiés par l'équipe.

Le jury mentionne toutefois que le concept aérien s'intègre difficilement avec les éléments au sol. La présence de nombreux blocs de béton est imposante et prend une place importante dans le contenu de l'installation. En ce sens, l'équipe aurait dû mieux prévoir les intégrer afin qu'ils fassent partie intégrante du concept. Le jury note également que l'installation habite moins bien l'espace que les 2 autres prestations proposées aux abords du métro Saint-Laurent et que son intégration dans le milieu d'insertion est plutôt faible.

Le jury s'est également questionné sur la sécurité de l'installation pour les usagers qui peuvent passer librement en dessous de celle-ci ainsi que sur la pertinence de l'utilisation des tubes DEL Versa Tube moins appropriés à ce type d'usage. Le jury ne recommande pas de poursuivre avec ce projet.

Le jury discute des 2 autres projets aux abords du métro Saint-Laurent. Le choix du lauréat s'effectue entre ces deux prestations.

PRESTATION 286CA - ABORDS DU MÉTRO SAINT-LAURENT

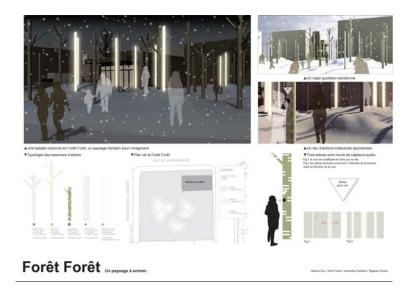


L'installation est appréciée du jury pour son caractère profondément urbain et son analogie avec le langage de la rue. L'utilisation du cône de construction comme élément principal, au sein même du Quartier des spectacles, est un clin d'œil sympathique. Le côté polémique, presque baveux de cette installation plaît au jury. Il en est de même pour l'aspect écologique du projet qui permet la réutilisation des divers éléments.

L'installation est très bien intégrée au site et adaptée à la circulation des usagers. La création de parcours rapides et de zones de déambulation témoigne d'une bonne analyse du contexte d'intervention. Le jury souligne par le fait même le discours articulé des membres de l'équipe.

La stratégie d'interactivité présente toutefois peu de surprise et de renouveau et les membres du jury se questionnent sur la pertinence de l'expérience au point de vue de l'usager. De plus, la composante diurne du projet est plutôt faible en comparaison de l'expérience nocturne. Le concept conviendrait davantage pour une installation de plus courte durée. Le projet n'est pas retenu par le jury.

PRESTATION 999CC - ABORDS DU MÉTRO SAINT-LAURENT - PROJET LAURÉAT



L'installation plaît au jury puisqu'elle habite très bien l'espace. L'expérience intime et poétique est appropriée à l'échelle du site. Le jury souligne l'esthétique pure et graphique du projet qui joue dans l'évocation, les formes de l'imaginaire et du symbolique. L'idée des arbres de métal en hiver est séduisante, l'ambiance de la forêt est bien rendue.

La stratégie d'interactivité du murmure au creux d'un arbre est inventive et discrète, elle s'intègre au milieu et prend en compte la présence des riverains du secteur. L'expérience amène un ralentissement dans le parcours de l'usager qui transite par le site et propose au promeneur de faire un détour par la forêt.

L'installation des arbres sur des dénivelés variés amène une autre dimension au lieu. Cette topographie du site, quoique très intéressante, inquiète un peu le jury en termes de rendu final. Sans la présence de la neige, le gravier s'intègre moins à la pureté des éléments.

Le jury souligne que le projet est ambitieux par rapport au budget disponible mais un contrôle rigoureux ou une rationalisation demeurent possible tout en conservant les qualités artistiques du projet.

Recommandations du jury pour la suite du projet

- Afin de s'assurer de l'impact de l'installation le soir et d'un appel lumineux adéquat, le jury recommande un éclairage d'ambiance de la forêt en plus de l'éclairage ponctuel des arbres lumineux. Quelques arbres pourraient être enlevés de l'installation afin de dégager le budget nécessaire pour bonifier l'éclairage.
- Le jury recommande également à l'équipe de revoir quelque peu le schéma d'implantation de la forêt afin que les passages principaux soient davantage dans l'axe naturel des parcours des piétons qui entrent et sortent du métro.
- Le jury invite l'équipe à réfléchir sur la disposition des arbres dans la forêt afin de mieux justifier ses choix d'un point de vue conceptuel (mieux définir le type de forêt, son caractère, sa typologie et le graphisme en fonction de la définition de la forêt).

7. RECOMMANDATION DU JURY

En conclusion d'un processus rigoureux et transparent, le jury recommande au Partenariat du Quartier des spectacles le choix des 3 lauréats suivants :

Place des Festivals :

Jean Beaudoin + Erick Villeneuve produit par Multimédia Novalux

Place Émilie-Gamelin :

Atomic³ – Félix Dagenais, Louis-Xavier Gagnon-Lebrun, Éric Gautron produit par Michel Granger

Métro Saint-Laurent :

Amandine Guillard, Anik Poirier, Albane Guy, TagTeam Studio produit par Impact Production